



Monsieur Matthieu Orphelin
Assemblée nationale,
126 rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP

A Paris, le 02/11/2021.

Monsieur le député,

Je fais suite par la présente à votre courrier du 20 octobre 2021 nous demandant si le forfait mobilités durables, en lien avec le décret du 9 mai 2020, avait été mis en place au sein de Sanofi.

En premier lieu, je tiens à vous indiquer qu'au sein de Sanofi, nous sommes très sensibles à l'importance d'encourager chez nos collaborateurs le recours à des transports plus propres.

C'est la raison pour laquelle nous réfléchissons actuellement dans le sens de la mise en place du forfait mobilités durables et ce sujet fera l'objet d'une négociation comme le prévoit la loi dans le cadre de l'accord sur la Qualité de Vie et des Conditions au Travail.

Cette mesure s'ajoutera aux actions déjà mises en place pour promouvoir des modes de transports plus verts.

Bon nombre de nos sites collaborent avec les instances locales organisatrices de la mobilité dans les territoires sur la base de plan de mobilités.

Pour les collaborateurs disposant de véhicules électriques, des places de parking leur sont réservées avec la possibilité de recharger les véhicules.

Dans le cadre de notre politique déplacements, il est recommandé aux collaborateurs de privilégier les transports en commun. En régions lyonnaise et parisienne (soit 64% des effectifs de la France), le coût des abonnements aux transports publics nécessaires à la réalisation des trajets domicile-travail est pris en charge à hauteur de 80%, soit au-dessus des 50% en vigueur selon la loi. Ce mode de transport est également préconisé pour les voyages professionnels dans les villes françaises ou étrangères, lorsque le réseau est sûr et pratique.

L'utilisation du vélo est également fortement encouragée. Des espaces dédiés pour garer les vélos sont à disposition des collaborateurs sur nos sites en France, avec, sur certains sites, la possibilité de bénéficier de casiers chauffés pour le séchage des vêtements les jours de pluie.

Plusieurs sites ont aussi organisé des journées de promotion du vélo depuis 2019. Ces journées proposent par exemple aux collaborateurs des ateliers de sensibilisation à la sécurité à vélo et à la réparation des vélos ainsi que des essais de vélo à assistance électrique (VAE).



Depuis 2020, une offre permet de bénéficier d'un tarif privilégié (15% de réduction) pour l'achat d'un VAE depuis une plateforme d'achat.

Cette démarche est amenée à se développer, comme le montre l'approche transport pour notre futur siège mondial qui sera situé au 46-48 avenue de la Grande Armée à Paris en 2022. Les déplacements individuels en voiture ne seront pas privilégiés puisqu'il a été décidé de ne pas proposer de place de parking voiture aux collaborateurs, mais au-delà des transports en commun, d'amplifier l'accès en vélo. Sanofi proposera à ses collaborateurs 50 places de parking « vélo » équipées chacune d'une borne de recharge. Des négociations sont en cours pour augmenter cette capacité de 40 places à l'extérieur du site. Pour les collaborateurs ne disposant pas de vélo, une double station Vélib' (60 unités) sera installée au pied du site.

Une réflexion est aussi en cours pour permettre de garer des scooters électriques.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le député, l'expression de ma haute considération.

[Redacted signature block]

[Redacted signature block]

[Redacted signature block]